

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

### **Décision du 10 mars 2015 désignant un administrateur provisoire au centre hospitalier de Roanne**

NOR : AFSH1530221S

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision n° 2014-0867 de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes du 28 mai 2014, relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé du 3 juin 2014 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Roanne,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de M. Michel CALMON à compter du 16 mars 2015.

#### Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Hubert DE BEAUCHAMP, conseiller général des établissements de santé.

#### Article 3

Pendant la période de l'administration provisoire, en cas d'empêchement de M. Hubert DE BEAUCHAMP, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par Mme Marie-Ange DESAILLY CHANSON, conseillère générale des établissements de santé.

#### Article 4

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roanne ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

#### Article 5

La présente décision entrera en vigueur le 16 mars 2015 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 10 mars 2015.

*La ministre des affaires sociales,  
de la santé  
et des droits des femmes,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'offre de soins,  
J. DEBEAUPUIS*